



Pression Violente Pour les Expulsions en Guinée Afin de Prolonger les Opérations d'AngloGold Ashanti

La société civile guinéenne demande à AngloGold Ashanti de suspendre les expulsions : l'Etat aurait exercé la pression par la violence des militaires et l'entreprise a su exploiter la situation, voir enfreindre la loi et les normes.

Conakry, Guinée – le 18 août 2016 – Courant août 2016, la Société AngloGold Ashanti de Guinée S.A. - SAG, une filiale de la société sud-africaine AngloGold Ashanti Limited dont 15% des actions sont détenues par l'Etat guinéen, compte déclencher une étape cruciale du processus de réinstallation involontaire d'environ 377 ménages dans une zone qu'elle a dénommée « Area One », située dans le District de Kintinian 2, Commune Rurale de Kintinian, Préfecture de Siguiri, à près de 770 km de Conakry, au nord-est du pays. Selon les responsables des ONG, CECIDE (Centre de Commerce International pour le Développement) et MDT (Mêmes Droits pour Tous), cette étape qui consiste à procéder à la remise des clefs d'environ 19 bâtiments ne doit pas être déclenchée en attendant que certaines conditions indispensables au respect des droits humains et par conséquent, au maintien de la quiétude sociale dans la localité, soient établies.

L'un des conférenciers, Me Frédéric Foromo LOUA, Président de MDT, explique : « *Les villageois n'ont pas consenti librement à la réinstallation – ils ont été intimidés. En novembre 2015, une force de 210 militaires a été envoyée à Kintinian. Officiellement, leur mission était de déguerpier des miniers étrangers qui s'étaient livrés à l'exploitation semi-industrielle de l'or, sans autorisation. En fait, cette force s'est attaquée aux populations de Kintinian en les matraquant et en tirant des gaz lacrymogènes et même à balles réelles, blessant une femme qui a été atteinte à la poitrine, et elle a procédé à des arrestations massives. Point de surprise si les populations impactées de « area one » ne se sentaient plus libres de refuser ou de négocier les clauses du protocole d'accords de réinstallation et de compensation proposé par la société minière.* »

Selon un chef de ménage : « *On a réellement peur de l'usage de la force en cas de refus de céder nos terres. L'armée est capable de nous violenter de nouveau. C'est pourquoi on a signé ce Protocole sans le vouloir réellement. On a subi ici le brigandage des militaires, gendarmes et policiers. Ils nous ont volé nos motos, téléphones, sommes d'argent importantes, motopompes etc.* »

D'autres résidents disent avoir signé les accords sous menace d'arrestation : « *L'ancien Préfet m'a appelé chez lui tard la nuit, j'avais tellement peur, il m'a dit qu'il a été mandaté par le gouvernement de m'arrêter si je continue de m'opposer à la cession de area one avec les autres impactés. Il m'a aussi dit que personne ne peut s'opposer à la cession de Area One à la SAG, c'est une décision irréversible et vous devez, de gré ou de force, vous y soumettre. Mais, que si je cessais de m'opposer à l'accès de la SAG à cette zone, il n'allait pas m'arrêter. Je n'avais donc pas de choix et j'ai consenti.* »

Beaucoup de chefs de ménage soutiennent n'avoir eu connaissance du contenu du protocole d'accords qu'après l'avoir signé. Selon l'autre conférencier, M. Aboubacar Diallo, Coordinateur



du Programme Droits des Communautés impactées par l'activité extractive du CECIDE : *« Malgré la nécessité de la consultation communautaire des communautés affectées, défendue par la loi guinéenne et par les standards volontaires qu'AngloGold Ashanti de Guinée prétend respecter, les villages de Kintinian et de Sétiguia étaient exclus des consultations. Ils se sont limités à quelques villages avoisinant le périmètre minier. Pire, les populations de Kintinian n'ont jamais vu le Plan d'Action, de Réinstallation et de Compensation - PARC - élaboré sur area one, en dépit du fait que celui-ci est plusieurs fois référencé dans le Protocole d'accords que les villageois ont signé sous pression. »*

M. Diallo a ajouté : *« A cause de la pression violente et l'ignorance des conditions des accords de réinstallation, les résidents de Kintinian ont accepté des compensations qui sont inadéquates pour les permettre de mener une vie meilleure, ce qui les rend vulnérables aux abus de l'exploitation minière. Les parcelles de relocalisation sont inférieures à celles anciennement occupées selon les communautés impactées, et la valeur de la compensation des parcelles accordée est inférieure à la valeur marchande. Or, sans compensation adéquate, il existe le risque que les réinstallés ne puissent vivre des nouvelles terres accordées. Et selon une clause du protocole d'accords, chaque différend entre les ménages affectés et l'entrepris doit être résolu selon la procédure de traitement de plaintes élaborée dans – un document dénommé PARC, que le villageois n'ont pas vu et qui est sous le contrôle de la SAG. »*

Pour éviter cette possibilité et protéger les droits des ménages affectés, le CECIDE et MDT ont demandé à la SAG et au Gouvernement guinéen de suspendre toute activité de réinstallation partielle jusqu'à ce que :

1. la SAG ait rendu public 1) une copie complète du PARC aux communautés affectées, y compris toutes les annexes mises à jour depuis 2013, 2) une version sommaire du PARC traduite dans la langue accessible aux communautés affectées ;
2. une enquête indépendante d'établissement des faits concernant les questions de consultations, de consentement aux accords de réinstallation et aux mesures de compensation ait été complétée par les ONG CECIDE et MDT, avec la pleine coopération d'AngloGold Ashanti Limited et la SAG, sa filiale en Guinée ;
3. sur la base de cette enquête, une entente négociée sur la voie à suivre – avec une assistance juridique indépendante des membres de la communauté affectée et au mieux, facilitée par un médiateur conjointement choisi par les deux partis – ait été librement consentie pour trouver une solution constructive, fondée sur le droit. Les questions à négocier devront prendre en compte : le consentement de la communauté, l'indemnisation et un calendrier établi qui définira clairement toutes les échéances de déplacement des ménages, autrement dit : quels ménages seront déplacés, à quelles dates ?

Texte de la déclaration des ONG : <http://bit.ly/2bxevRr>

A propos des ONG

Le Centre de Commerce International pour le Développement (CECIDE) est une ONG guinéenne créée en octobre 2000 et regroupe des acteurs engagés dans la réflexion et l'action militante autour des enjeux du développement ; ceci, à travers la promotion, la protection et la



prise en compte des principaux droits sociaux et économiques des populations marginalisées et vulnérables.

Les Mêmes Droits pour Tous (MDT) est une ONG de défense et de promotion des droits de l'homme qui a été fondée en 2004 par des avocats guinéens et des jeunes professionnels du droit dans le but de lutter contre les violations des droits de l'Homme en Guinée.

Contact

CECIDE : contactmediascecide@gmail.com

Me LOUA Frédéric Foromo, Président de MDT : mdtguinee@yahoo.fr ; Tel : +224 622 33 46 19